

Carpe Pêche de nuit



Pour 2018, la possibilité de pêcher la carpe de nuit à des dates fixées et imposées par le comité est SUPPRIMEE.

La dérogation de pouvoir pêcher la carpe de nuit avait été accordée par le comité à condition que le responsable fasse partie du comité et s'engage à être présent ou d'assurer son remplacement par son adjoint.

Jérémy ne sera plus disponible en 2018 et il n'y a malheureusement personne dans le comité pour assurer la responsabilité de ces organisations !

Nous sommes donc contraints de supprimer cette opportunité qui était donnée aux amateurs du genre !



Vous serez avertis bien entendu si des changements devaient intervenir avec l'arrivée au sein du comité d'un responsable. Merci de votre compréhension !